



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2026/14

Communes de :
Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :
ELECTION Secrétaire de
séance

Nombres de membres :
Titulaires en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Séance publique du : 28 avril 2026 à 19h00
Lieu : Salle du Conseil Municipal de Soucieu-en Jarrest
Date de convocation : 22 avril 2026
Présidente : Mélanie TRAVIER
Secrétaire de séance : Arnaud SAVOIE
Membres titulaires : 9
Mesdames CROZIER, SALIGNAT et TRAVIER
Messieurs GAUJAC, LASNIER, NOYE, PINOT, RIHAL et SAVOIE
Membres suppléants : 2
Madame FAYOLLE,
Monsieur GUERIN,
Membres titulaires absents excusés : 2
Madame GIRAUD-SAUVEUR, Monsieur BOBICHON
Pouvoir : 0

VU l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Présidente s'enquiert de la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Monsieur Arnaud SAVOIE se porte volontaire

Considérant la candidature de Monsieur Arnaud SAVOIE,

Madame la Présidente procède à l'élection

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité

- ◆ **APPROUVE** à main levée l'élection du secrétaire de séance
- ◆ **ELIT** Monsieur Arnaud SAVOIE, secrétaire de séance

Et ont signé au registre tous les membres présents
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Transmis en préfecture le 7 mai 2026
Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 7 mai 2026

Le secrétaire de séance,

Arnaud SAVOIE

La Présidente,

Mélanie TRAVIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°15-2026-P206-IND

Communes de :
Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :
Fixation de Indemnités de la
présidente et des vice -
présidents

Nombres de membres :
Titulaires en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Séance publique du : 28 avril 2026 à 19h00

Lieu : Salle du Conseil Municipal de Soucieu-en Jarrest

Date de convocation : 22 avril 2026

Présidente : Mélanie TRAVIER

Secrétaire de séance : Arnaud SAVOIE

Membres titulaires : 9

Mesdames CROZIER, SALIGNAT et TRAVIER

Messieurs GAUJAC, LASNIER, NOYE, PINOT, RIHAL et SAVOIE

Membres suppléants : 2

Madame FAYOLLE,

Monsieur GUERIN,

Membres titulaires absents excusés : 2

Madame GIRAUD-SAUVEUR, Monsieur BOBICHON

Pouvoir : 0

VU les articles L5211-12, R5212-1, R5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la population légale sur le territoire du Syndicat est située dans la strate de population comprise de de 10 000 à 19 999 habitants ;

Considérant la délibération n° 11-2026-P202-DEL en date du 13 avril 2026 nommant Mme Mélanie TRAVIER, Présidente du SIAHVG,

Considérant la délibération n° 12-2026-P203-DADJ en date du 13 avril 2026 fixant le nombre de postes de vice-présidents à 2 ;

Considérant que le taux maximal pouvant être voté est de 21.66 % pour les indemnités du président et de 8.66 % pour les vice-présidents ;

Considérant la proposition de Madame la Présidente ;

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ◆ **DECIDE** que le montant des indemnités de fonction de la présidente, et des vice-présidents est fixé, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées par les articles précités, aux taux suivants (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) :

- Pour la présidente :

Président	21.66% de l'indice brut terminal de la fonction publique
-----------	--

- Pour les vice-présidents :

1 ^{er} Vice-Président	8.66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
2 ^{ème} Vice-Président	8.66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- ◆ **DIT** que le versement des indemnités de la présidente débute au lendemain du jour de l'élection et le versement des indemnités des vice-présidents débutera à la date de la signature de l'arrêté de délégation de fonctions,
- ◆ **PRECISE** que les indemnités de fonctions sont versées mensuellement,
- ◆ **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au budget du Syndicat,
- ◆ **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 65 du budget primitif du budget principal,
- ◆ **APPROUVE** le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à la présidente et vice-présidents (tableau annexé à la présente délibération).

*Et ont signé au registre tous les membres présents
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Transmis en préfecture le 7 mai 2026
Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 7 mai 2026*

*Le secrétaire de séance,
Arnaud SAVOIE*

*La Présidente,
Mélanie TRAVIER*



ANNEXE à la délibération n° 2026/15

du SIAHVG en date du 28 avril 2026

TABLEAU INDEMNITES de fonction
Syndicat de communes sans fiscalité propre
Strate de population de 10 000 à 199 999 habitants

CALCUL DE L'ENVELOPPE GLOBALE

FONCTION	INDEMNITE MAXIMALE autorisée (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) dans la strate de référence	INDEMNITE VOTEE (En % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) dans la strate de référence
Président	21,66 %	21,66%
1er Vice-Président	8.66 %	8.66 %
2ème Vice-Présidente	8.66 %	8.66 %
Total	38,98 %	38.98 %

(Le montant des indemnités suit l'augmentation normale de la valeur du point d'indice de la Fonction publique)

REPARTITION DE L'ENVELOPPE

FONCTION	NOM-PRENOM	MONTANT INDIVIDUEL BRUT	TAUX EN % DE L'INDICE BRUT TERMINAL 2026
Présidente	TRAVIER Mélanie	890.14	21.66%
1er Vice-Président	GAUJAC Michel	355.97€	8.66%
2ème Vice-Présidente	GIRAUD-SAUVEUR Marie-Laure	355.97€	8.66%
Total		1 602.08 €	38.98%



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°16-2026-P210-DDEL

Communes de :
Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :
Délégation d'attributions du
comité syndical à la
présidente

Nombres de membres :
Titulaires en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Séance publique du : 28 avril 2026 à 19h00

Lieu : Salle du Conseil Municipal de Soucieu-en Jarrest

Date de convocation : 22 avril 2026

Présidente : Mélanie TRAVIER

Secrétaire de séance : Arnaud SAVOIE

Membres titulaires : 9

Mesdames CROZIER, SALIGNAT et TRAVIER

Messieurs GAUJAC, LASNIER, NOYE, PINOT, RIHAL et SAVOIE

Membres suppléants : 2

Madame FAYOLLE,

Monsieur GUERIN,

Membres titulaires absents excusés : 2

Madame GIRAUD-SAUVEUR, Monsieur BOBICHON

Pouvoir : 0

VU les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de faciliter le fonctionnement du SIAHVG

Considérant la proposition de Madame la Présidente,

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

◆ **DECIDE** de déléguer la possibilité :

1. D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés du Syndicat utilisées par les services ;
2. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans la limite du montant inscrit au chapitre 16 et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. De souscrire les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000.00 € ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite du seuil fixé à l'article D 2131-5-1 du CGCT en vigueur au moment de la publicité. Ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget et selon les modalités fixées au règlement interne de la commande publique,
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ;
7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

8. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
9. De décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600.00 € ;
10. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
11. De défendre le Syndicat dans les actions intentées en justice contre lui ;
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant au Syndicat, dans la limite de la valeur vénale du véhicule ;
14. D'accorder et de signer les dossiers de dégrèvements sur la redevance assainissement transmis par le fermier, pour application de ces dégrèvements par le fermier auprès des usagers concernés ;
15. De déposer et de signer les demandes d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire) et tout document d'urbanisme nécessaire à la réalisation des travaux d'assainissement et à la sécurisation des sites, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
16. De signer les servitudes de tréfonds et de passage pour l'implantation de canalisations publiques d'eaux usées et tout document s'y rapportant, fixer le montant de l'indemnisation, dans les cas et conditions suivantes :
 - a) Dans le cas de servitudes nécessaires à l'exécution des travaux d'assainissement inscrit au budget ou de régularisations de servitudes de canalisations existantes ;
 - b) Et lorsque les crédits sont prévus au budget et que le montant des indemnités versées aux propriétaires à titre de compensation forfaitaire et définitive de la servitude est inférieur à 3 000.00 euros.

◆ **DIT** que la présidente rendra compte de l'exercice de cette compétence à l'organe délibérant l'occasion du comité syndical suivant la prise de décision.

◆ **DIT** que les décisions prises feront l'objet :

- d'une inscription au registre des délibérations,
- d'une transmission au préfet,
- de la publicité et de la notification des décisions,
- d'une exécution des décisions,
- sont soumises aux recours contentieux.

*Et ont signé au registre tous les membres présents
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Transmis en préfecture le 7 mai 2026
Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 7 mai 2026*

*Le secrétaire de séance,
Arnaud SAVOIE*

*La Présidente,
Mélanie TRAVIER*





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2026/17

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Création Commission
d'Appel d'Offres (CAO) et
élection des membres.

Nombres de membres :

Titulaires en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Séance publique du : 28 avril 2026 à 19h00

Lieu : Salle du Conseil Municipal de Soucieu-en Jarrest

Date de convocation : 22 avril 2026

Présidente : Mélanie TRAVIER

Secrétaire de séance : Arnaud SAVOIE

Membres titulaires : 9

Mesdames CROZIER, SALIGNAT et TRAVIER

Messieurs GAUJAC, LASNIER, NOYE, PINOT, RIHAL et SAVOIE

Membres suppléants : 2

Madame FAYOLLE,

Monsieur GUERIN,

Membres titulaires absents excusés : 2

Madame GIRAUD-SAUVEUR, Monsieur BOBICHON

Pouvoir : 0

VU les articles L.1414-1 à L.1414-4 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI l'exposé de Madame la Présidente,

Le Comité syndical, constate l'absence de dépôt de liste à l'ouverture de la séance.

Mme TRAVIER fait un appel à liste, 1 liste se présente :

Titulaires : Mesdames GIRAUD-SAUVEUR Marie-Laure et SALIGNAT Valérie
Messieurs GAUJAC Michel et PINOT Romain,

Suppléants : Madame CROZIER Christèle
Messieurs LASNIER Christophe, NOYE Sylvain et SAVOIE Arnaud.

Au terme des élections, la liste suivante des membres de la CAO est constituée :

Madame TRAVIER Mélanie est présidente de droit.

Titulaires : Mesdames GIRAUD-SAUVEUR Marie-Laure et SALIGNAT Valérie
Messieurs GAUJAC Michel et PINOT Romain,

Suppléants : Madame CROZIER Christèle
Messieurs LASNIER Christophe, NOYE Sylvain et SAVOIE Arnaud.

Et ont signé au registre tous les membres présents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Transmis en préfecture le 7 mai 2026

Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 7 mai 2026

Le secrétaire de séance,

Arnaud SAVOIE

La Présidente,

Mélanie TRAVIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2026/18

Communes de :
Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :
Création Commission de
Délégation du Service Public
(CDSP) et élection des
membres.

Nombres de membres :
Titulaires en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Séance publique du : 28 avril 2026 à 19h00

Lieu : Salle du Conseil Municipal de Soucieu-en Jarrest

Date de convocation : 22 avril 2026

Présidente : Mélanie TRAVIER

Secrétaire de séance : Arnaud SAVOIE

Membres titulaires : 9

Mesdames CROZIER, SALIGNAT et TRAVIER

Messieurs GAUJAC, LASNIER, NOYE, PINOT, RIHAL et SAVOIE

Membres suppléants : 2

Madame FAYOLLE,

Monsieur GUERIN,

Membres titulaires absents excusés : 2

Madame GIRAUD-SAUVEUR, Monsieur BOBICHON

Pouvoir : 0

VU les articles L.1414-1 à L.1414-4 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI l'exposé de Madame la Présidente,

Le Comité syndical, constate l'absence de dépôt de liste à l'ouverture de la séance.

Mme TRAVIER fait un appel à liste, 1 liste se présente :

Titulaires : Mesdames GIRAUD-SAUVEUR Marie-Laure et SALIGNAT Valérie
Messieurs GAUJAC Michel et PINOT Romain,

Suppléants : Madame CROZIER Christèle
Messieurs LASNIER Christophe, NOYE Sylvain et SAVOIE Arnaud.

Au terme des élections, la liste suivante des membres de la CDSP est constituée :

Madame TRAVIER Mélanie est présidente de droit.

Titulaires : Mesdames GIRAUD-SAUVEUR Marie-Laure et SALIGNAT Valérie
Messieurs GAUJAC Michel et PINOT Romain,

Suppléants : Madame CROZIER Christèle
Messieurs LASNIER Christophe, NOYE Sylvain et SAVOIE Arnaud.

*Et ont signé au registre tous les membres présents
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Transmis en préfecture le 7 mai 2026
Publié sur le site siahvog-siahvy.fr le 7 mai 2026*

Le secrétaire de séance,
Arnaud SAVOIE

La Présidente,
Mélanie TRAVIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2026/19

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Création de commissions
syndicales

Nombres de membres :

Titulaires en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Séance publique du : 28 avril 2026 à 19h00

Lieu : Salle du Conseil Municipal de Soucieu-en Jarrest

Date de convocation : 22 avril 2026

Présidente : Mélanie TRAVIER

Secrétaire de séance : Arnaud SAVOIE

Membres titulaires : 9

Mesdames CROZIER, SALIGNAT et TRAVIER

Messieurs GAUJAC, LASNIER, NOYE, PINOT, RIHAL et SAVOIE

Membres suppléants : 2

Madame FAYOLLE,

Monsieur GUERIN,

Membres titulaires absents excusés : 2

Madame GIRAUD-SAUVEUR, Monsieur BOBICHON

Pouvoir : 0

VU les articles L.1414-1 à L.1414-4 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI l'exposé de Madame la Présidente,

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

◆ **DECIDE** de la création des commissions suivantes :

- Commissions Finances,
- Commission des Marchés A Procédures Adaptées (MAPA),
- Commission Technique,
- Commission Urbanisme,

◆ **DECIDE** de la désignation des membres ultérieurement,

Et ont signé au registre tous les membres présents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Transmis en préfecture le 7 mai 2026

Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 7 mai 2026

Le secrétaire de séance,

Arnaud SAVOIE

La Présidente,

Mélanie TRAVIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2026/20

Communes de :
Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :
Désignation du délégué
CNAS

Nombres de membres :
Titulaires en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Séance publique du : 28 avril 2026 à 19h00

Lieu : Salle du Conseil Municipal de Soucieu-en Jarrest

Date de convocation : 22 avril 2026

Présidente : Mélanie TRAVIER

Secrétaire de séance : Arnaud SAVOIE

Membres titulaires : 9

Mesdames CROZIER, SALIGNAT et TRAVIER

Messieurs GAUJAC, LASNIER, NOYE, PINOT, RIHAL et SAVOIE

Membres suppléants : 2

Madame FAYOLLE,

Monsieur GUERIN,

Membres titulaires absents excusés : 2

Madame GIRAUD-SAUVEUR, Monsieur BOBICHON

Pouvoir : 0

OUI l'exposé de Madame la Présidente,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ◆ **DESIGNE** Mme Mélanie TRAVIER pour être la représentante des élus du Syndicat au CNAS.

Et ont signé au registre tous les membres présents
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Transmis en préfecture le 7 mai 2026
Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 7 mai 2026

Le secrétaire de séance,

Arnaud SAVOIE

La Présidente,

Mélanie TRAVIER

